

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

A la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 13 avril 2015 à 19h.30.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et Messieurs Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon. La directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente et l'inspecteur municipal, monsieur Germain Therriault.

Monsieur Renaud Fortin prend son siège à 22h.30

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

RÉSOLUTION 072-2015 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h.30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 073-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté .

RÉSOLUTION 074-2015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu que ce procès-verbal est adopté .

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS PAR LE VÉRIFICATEUR DE DELOITTE

RÉSOLUTION 075-2015 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2014

Suite à la présentation des états financiers par Stéphane Doiron, comptable sénior de Deloitte,

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers tels que présentés pour l'exercice 2014.

ÉTATS DES RÉSULTATS

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose un rapport trimestriel des états des résultats et informe le conseil sur les principaux points .

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT : aucun point

O.T.J. : aucun point

BIBLIO MUNICIPALE : aucun point

RAPPORT DE L'INSPECTEUR ET DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS : permis délivré à Gabrielle Sirois et la S.E.R.N.

*** CORRESPONDANCE**

- Lettre du propriétaire du garage au 60, rue Gagnon relative à une demande de construction d'une résidence ,sur le lot du garage situé dans une zone industrielle. Une réponse lui sera expédiée signifiant l'impossibilité d'accéder à cette demande en raison des règlements d'urbanisme et de zonage.

****OUVERTURE DES SOUMISSIONS PAR INVITATION ÉCRITE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE REPOS**

Monsieur Pascal D'Astous s'abstient de participer à cette ouverture de soumission en raison du lien de parenté avec l'un des soumissionnaires.

RÉSOLUTION 076-2015 OCTROI DE CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE REPOS

ATTENDU QUE : des appels d'offres pour la construction d'une aire de repos ont été expédiés à quatre soumissionnaires par invitation écrite;

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission la plus basse conforme provenant de Cabanons Donado de Rimouski au montant de **7,315.00\$** excluant les taxes.

FOURNISSEUR	AVANT TAXES	TOTAL AVEC TAXES
Cabanons Donado	7,315.00\$	8,410.42\$
Menuiserie Gérald Pigeon	7,600.00\$	8,738.10\$
Construction Gino D'Astous	8,900.00\$	10,232.78\$
Technipro BSL	9,922.00\$	11,407.81\$

****OUVERTURE DES SOUMISSIONS PAR INVITATION ÉCRITE POUR LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

RÉSOLUTION 077-2015 OCTROI DE CONTRAT POUR LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE : des appels d'offres pour les travaux de revêtement extérieur de la salle communautaire ont été expédiés à trois soumissionnaires par invitation écrite;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission la plus basse conforme provenant de Menuiserie Gérald Pigeon de St-Eugène-de-Ladrière au montant de **23,010.00\$** excluant les taxes.

FOURNISSEUR	AVANT TAXES	TOTAL AVEC TAXES
--------------------	--------------------	-------------------------

Menuiserie Gérald Pigeon	23,010.00\$	26,455.75\$
Technipro BSL	41,750.00\$	47,952.06\$
Constr.Gino D'Astous	45,000.00\$	51,738.75\$

****OUVERTURE DES SOUMISSIONS PAR INVITATION ÉCRITE POUR L'EXÉCUTION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE**

RÉSOLUTION 078-2015 OCTROI DE CONTRAT POUR L'EXÉCUTION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

ATTENDU QUE : des appels d'offres pour l'exécution d'une étude géotechnique ont été expédiés à deux fournisseurs de ce service par invitation écrite;

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission la plus basse conforme provenant de L.V.M. de Rimouski au montant de **2,000.00\$** avant les taxes applicables en regard d'une étude géotechnique pour le projet de construction d'un garage municipal.

FOURNISSEUR	AVANT TAXES	TOTAL AVEC TAXES
L.V.M.	2,000.00\$	2,299.50\$
Inspecc-Sol	3,450.00\$	3,966.65\$

RÉSOLUTION 079-2015 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous appuyé de madame Julie D'Astous et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste. (46,835.82\$)

RÉSOLUTION 080-2015 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE 212-2-2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière peut modifier, abroger ou remplacer son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur Stéphane Berger, à la séance extraordinaire du 16 janvier dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 20 mars 2015, conformément à la Loi ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Fernand Caron, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que le conseil adopte, par la présente,

- **Le projet de règlement numéro 212-2-2015** modifiant le règlement de zonage 193-2012 en vue d'introduire un nouveau découpage des zones en milieu agricole, de revoir les limites de certaines zones résidentielles et industrielles et de corriger quelques dispositions générales

QUE le projet de règlement est inscrit aux livres des règlements et est comme s'il était ici au long récité.

QUE la secrétaire-trésorière de la Municipalité soit et est autorisée par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soient transmis à la MRC de Rimouski-Neigette.

RÉSOLUTION 081-2015 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu de nommer monsieur Fernand Caron, conseiller au siège numéro 4, maire suppléant du 1^e mars 2015 au 31 octobre 2015 et qu'il soit désigné substitut du maire pour siéger à la table du conseil des maires à la MRC de Rimouski-Neigette.

RÉSOLUTION 082-2015 SUBVENTION VERSÉE À L'OTJ DE SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité de verser **3,500\$**, pour l'année **2015**, à l'organisme qui assure la gestion de la salle communautaire.

RÉSOLUTION 083-2015 PAIEMENT DES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement de la moitié de la facture pour les services de la SQ au montant de **15,264\$**.

RÉSOLUTION 084-2015 AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE : des travaux de pavage sur 300 mètres linéaires seront effectués sur le rang 5 ouest et le marquage de la chaussée sur la rue Gagnon et le rang 5 est et le rang 5 ouest, le coût des travaux est estimé à 35,000\$;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande à monsieur Harold Lebel, député de Rimouski, une subvention de **20,000\$** provenant de l'enveloppe du budget discrétionnaire pour la réalisation des travaux précités, estimés à 35,000\$.

RÉSOLUTION 085-2015 MAISON DE FIN DE VIE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Caron, appuyé de monsieur Stéphane Berger et unanimement résolu, que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière s'engage à verser la 2^e part de 430\$ par année, pour la Maison de fin de vie de Rimouski, débutant en 2014 pour une période de 5ans, dont le dernier versement sera fait en février 2018.

RÉSOLUTION 086-2015 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU FESTIVAL DE LA P'TITE CAMPAGNE

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu de verser **2,000\$** à ce festival dont ce sera la 2^e édition.

RÉSOLUTION 087-2015 RÉSERVE VOIRIE

ATTENDU QU' : il y a lieu de modifier la résolution 017-2015, suite aux vérifications comptables en fin d'exercice;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu d'approprier un montant de **35,036\$**

provenant de la réserve-voirie et de l'affecter au compte 03 10060 000 en regard du projet de pavage du rang 5 est effectué en 2014.

RÉSOLUTION 088-2015 BORNE DE RECHARGE PUBLIQUE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

ATTENDU QU' : Hydro-Québec procède au lancement du CIRCUIT ÉLECTRIQUE, le premier réseau de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques au Québec et au Canada ;

ATTENDU QUE : l'objectif de ce réseau est de fournir une infrastructure de recharge publique (240V) permettant aux conducteurs de prolonger leurs déplacements ou d'effectuer une recharge d'appoint ;

ATTENDU QUE : la Corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière présente une demande d'aide financière auprès du Pacte rural pour le projet d'installation d'une borne de recharge électrique à St-Eugène-de-Ladrière permettant de dynamiser le milieu;

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu d'appuyer le projet de la Corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière en regard de l'installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques et de contribuer à ce projet pour un montant de 1,000\$ conditionnellement à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 089-2015 AUTORISATION DE TRAVAUX AU DÉPANNÉUR GÉNÉRAL GAZ-O-BAR DE ST-EUGÈNE

ATTENDU QU' : à des fins de sécurité et de facilité d'accès, le locataire qui assure les opérations du dépanneur général Gaz-O-Bar fait les demandes suivantes au conseil municipal:

- Traverse de piétons
- Coupure de la bordure du chemin devant la station et dépanneur

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu unanimement d'autoriser que la bordure du chemin soit coupé et ce, au frais du locataire du dépanneur et par ailleurs, la municipalité consent à payer pour la mise en place d'une traverse de piétons.

RÉSOLUTION 090-2015 RÉMUNÉRATION POUR LE CHEF-POMPIER

ATTENDU QUE : la majorité des chefs-pompiers de la MRC de Rimouski-Neigette reçoit une rémunération de la part de leur municipalité pour les fonctions de chef-pompier;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu de verser 50\$ par semaine à monsieur Germain Therriault, chef-pompier à St-Eugène-de-Ladrière et ce, à partir de la semaine du 13 avril 2015.

RÉSOLUTION 091-2015 NOMINATION DE DÉLÉGUÉS À L'AGA DE LA RÉSERVE DUCHÉNIER

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu unanimement de nommer messieurs Gilbert Pigeon et Fernand Caron, délégués à l'assemblée générale annuelle de la Réserve Duchénier.

RÉSOLUTION 092-2015 ADHÉSION À L'AFBSL

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité de payer l'adhésion de **65\$** à l'Ass. forestière Bas Laurentienne.

RÉSOLUTION 093-2015 ADHÉSION À L'URLS

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que la municipalité paie son adhésion de 75,00\$ à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport pour l'année 2015.

RÉSOLUTION 094-2015 ASSOCIATION DU SYNDROME DE USHER DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de verser 100\$ à l'Association du syndrome de Usher du Québec.

RÉSOLUTION 095-2015 POINT DE DÉPÔT POUR COLLECTE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES

Il est proposé par madame Julie D'Astous appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité de participer au programme de collecte des produits électroniques « Allo la Terre!» en acceptant de devenir un point de dépôt permettant que les citoyens se débarrassent de leurs produits électroniques et ce ,sans aucun frais pour la municipalité .

RÉSOLUTION 096-2015 APPUI À L'ALLIANCE FORÊT BORÉALE ÉLECTRONIQUES

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu unanimement d'appuyer L'Alliance forêt boréale, formée des communautés, des travailleurs et des retraités de l'industrie forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui a pour but de promouvoir le développement lié à l'exploitation durable de la forêt boréale et de nos ressources naturelles.

RÉSOLUTION 097-2015 NETTOYAGE DES RUES

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des travaux publics, monsieur Germain Therriault, de demander les services de nettoyage des rues auprès de Lamontagne de Rimouski, estimés à un coût de **420\$ excluant les taxes**, pour la totalité des rues de la municipalité.

RÉSOLUTION 098-2015 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Sylvain Caron appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité à 23h.57.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger, dir.générale
& Sec/trésorière

